



Conseil municipal de NOYAL-PONTIVY

Séance ordinaire du 1^{er} juillet 2024

Procès-verbal

Ordre du jour

Ecoles

- Tarifs cantine/garderie

Morbihan Energies

- Signature contrat – Actions de rénovation énergétique

Informations

- Avis sur la police pluri communale
- Schéma d'implantation des colonnes enterrées sur la commune

Questions diverses

Convoqué le 24 juin 2024, le conseil municipal de la commune de Noyal-Pontivy s'est réuni en salle du conseil municipal, **le lundi 1^{er} juillet 2024 à 18h30**, sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ROPERT.

Nombre de membres en exercice : 27 (Quorum : 14)

Présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, Mme Sylvie **GASCHARD**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Patrice **CORBEL**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Laurent **NICOLAS**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, Mme Véronique **EZANIC**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, Mme Corinne **CONAN**, Mme Valérie **LE MOIGNIC**, Mme Lydie **LE BRAS**, Mme Rachel **DUQUESNEL**, , Mme Chantal **LABBAY**, M. Philippe **JEGOUREL**, Mme Sylvie **MONNET**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, M. Michel **HARNOIS**.

Absents excusés : M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Stéphanie **GUIDARD**, M. Hugo **QUILLERE**

Absent-es ayant donné procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des collectivités territoriales :

M. Philippe **LE CORNEC** donne pouvoir à M. Henri **DOMBROWSKI**
M. Erwan **ROYER** donne pouvoir à M. Lionel **ROPERT**
Mme Angélique **PUTOIS** donne pouvoir à Mme Michelle **LE DOUGET**
Mme Stéphanie **GUIDARD** à Claudine **LE GARGASSON**
M. Hugo **QUILLERÉ** donne pouvoir à M. Louis **CADIC**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A ce titre, il est proposé de désigner Monsieur Philippe **LE CORNEC** pour exercer ces fonctions.

Ceci exposé,

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Christian **LE TENNIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.**

**Approbation des procès-verbaux des séance
du conseil municipal des 13 et 27 mai 2024**

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal du conseil municipal doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

Le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 13 mai et 27 mai 2024.

Le maire propose alors d'approuver les procès-verbaux des séances des 13 et 27 mai 2024.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix

Contre : /

Ont voté contre : /

Abstentions : /

Se sont abstenus : /

Tarifs Cantine/Garderie – Année 2024/2025

Chaque année, le conseil municipal est invité à délibérer des tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre.

La commission scolaire et périscolaire, a examiné les tarifs suivants :

	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025
Restaurant scolaire et ALSH		
Enfant noyalais	3.70 €	3.75 €
Enfant ayant un PAI (repas apporté par la famille)	2.15 €	2.20 €
Enfant d'une commune extérieure	4.05 €	4.10 €
Enfant d'une commune extérieure ayant un PAI (repas apporté par la famille)	2.35 €	2.40 €
Adulte	5.60 €	5.65 €
Majoration des tarifs s'ajoutant au tarif du repas correspondant au profil (Ces tarifs seront appliqués aux familles, qui de manière répétée et abusive, ne préviennent pas quand leur enfant est absent ou oublie de l'inscrire.)	+1.90 €	+1.90 €
Garderie		
1 ^{ère} tranche du soir incluant le goûter de 16h30 à 17h		
QF inférieur à 700 €	2 €	2 €
QF compris entre 700 € et 949 €	2.05 €	2.05 €
QF compris entre 950 € et 1 249 €	2.10 €	2.10 €
QF supérieur à 1 250 €	2.15 €	2.15 €
Le ¼ h (matin et soir)		
QF inférieur à 700 €	0.90 €	0.90 €
QF compris entre 700 € et 949 €	0.92 €	0.92 €
QF compris entre 950 € et 1 249 €	1 €	1 €
QF supérieur à 1 250 €	1.03 €	1.03 €
Majoration en cas de retards non prévenus le soir (Ces tarifs seront appliqués aux familles qui arrivent, sans prévenir, après l'heure de fermeture (19h) à la garderie)	7 € le ¼ h	7 € le ¼ h

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Signature d'un contrat avec Morbihan Energies pour des actions de rénovation énergétique

Le Maire présente à l'assemblée le contrat proposé par Morbihan Energies proposant d'accompagner la collectivité pour mener des actions de transition énergétique.

Le contrat proposé porte sur le mandat de maîtrise d'ouvrage de la rénovation de la chaufferie Gaz et de la PAC de l'école publique.

La mission consiste :

- à la faisabilité et l'opportunité des travaux
- à la conception du marché et son exécution administrative
- à l'exécution du marché

Morbihan Energies ne percevra pas de rémunération pour sa mission de Mandataire du Maître d'Ouvrage.

La commune supportera les coûts induits par la conception et l'exécution de l'Opération, en fonction des prestations et travaux réellement réalisés.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Est-ce que ça nous oblige à travailler avec Morbihan Energies ensuite ?

Monsieur Lionel ROPERT : Non c'est juste pour l'ingénierie. Après c'est nous qui faisons les choix. Ils vont nous aider pour savoir s'il faut changer les 2 en même temps ou l'une après l'autre. Ça ne nous oblige pas à travailler avec eux derrière. Eux lancent les études et après, il y a l'appel d'offres.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Pourquoi une décision du conseil pour une simple étude qui n'est pas payante ?

Monsieur Lionel ROPERT : C'est demandé par Morbihan Energies. Vu que c'est gratuit, ils pourraient nous la faire sans rien mais ils demandent un vote du conseil.

Le conseil municipal est sollicité pour :

- **AUTORISER** le maire à signer le contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage pour des actions de rénovation énergétique concernant l'école Françoise Dolto, ainsi que tous autre document se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix

Contre : /

Ont voté contre : /

Abstentions : /

Se sont abstenus : /

Police pluri communale

Monsieur Lionel ROPERT : A la suite de plusieurs communes de Pontivy Communauté qui souhaitent avoir l'aide d'une police pluri communale pour pouvoir les aider notamment sur des voitures ventouses. Cela dépend des pouvoirs de police du maire mais ça charge les maires. Cette étude a été menée. 16 communes ont donné par défaut un avis de vouloir le faire. Pontivy ne souhaite pas adhérer car ils ont leur police communale interne. Cléguérec ne souhaitait non plus puisqu'ils ont un policier communal à 50 % avec Guerlédan et il fonctionne à l'acte avec Neulliac. D'un accord oral, on avait 16 communes qui étaient intéressées pour adhérer à cette police pluri communale. Les tâches seraient les mêmes qu'une police communale. Pontivy CC a travaillé sur le dossier mais ce n'est pas eux qui porteront la charge. Vous voyez les coûts qui ont été imputés. Au regard de toutes les informations données, il semblerait que ce service se suffise à 5 policiers communaux avec un chef de police et 4 agents pour permettre 2 patrouilles de 2 agents et une personne au bureau. Il y a eu une réflexion de trouver une commune-pivot. La 1^{ère} réflexion était d'avoir une base du côté de Cléguérec mais comme Cléguérec ne souhaite pas intégrer le service et une autre plus de ce côté donc Noyal-Pontivy. On fournirait les bureaux, la base serait ici et les véhicules se déplacent ensuite sur tout le territoire de Pontivy CC. On a évoqué le fait de pouvoir fournir les locaux de l'ancienne poste. Cela permet d'être centré dans la commune et d'avoir les garages pour mettre les 2 véhicules. L'idée ce soir est d'avoir un avis de votre part sur cette étude. Cela donne un coût horaire de 32 € et un coût par habitant pour 5 agents de 12,07 €. La commune de Noyal-Pontivy supporte la charge de tout y compris du personnel et ensuite les autres communes reversent leur part. Ces chiffres ont été vus la semaine dernière en commission avec les communes. Maintenant on renvoie cela sur les communes pour voir si elles sont favorables ou pas. Si des communes refusent, cela met en péril cette organisation sachant qu'il n'y a rien de signé. C'est une étude. Maintenant les communes doivent dire si cela les intéresse.

Pour la commune de Noyal, le montant pour la commune est de 43 000 €, on est dans les coûts de notre police aujourd'hui. On perdrait un petit peu (1329 heures pour 1607 heures actuellement).

Ce dossier était travaillé depuis au moins 2 ans par Py CC. Ces informations vont maintenant être débattues dans les divers conseils municipaux pour savoir s'il faut continuer ou pas. Ce tableau nous permet d'avoir les bases.

Madame Nelly GANIVET : Je m'interroge. On apprend ça là ce soir et vous nous demandez notre avis. C'est déjà acté ?

Monsieur Lionel ROPERT : Non, il n'y a rien d'acté. On a donné un avis positif pour rentrer dans l'étude

Madame Nelly GANIVET : On a déjà une policière. C'est ça qui m'interroge. Quel intérêt on en retire de s'allier aux autres communes sachant qu'on a déjà une policière ?

Monsieur Lionel ROPERT : L'intérêt c'est aussi de pouvoir faire des contrôles. Maintenant les policiers doivent être à 2, cela permet donc d'avoir un renforcement de notre police.

Monsieur Michel HARNOIS : A Cléguérec, le policier fait des contrôles, seul. Il fait tout, tout seul.

Monsieur Lionel ROPERT : Sur le principe, ça nous change pas.

Madame Nelly GANIVET : Si puisqu'on supporte l'accueil des autres policiers.

Monsieur Lionel ROPERT : La charge est répartie entre les communes. On fournit le local mais les charges sont réparties sur les communes et sont calculées.

Madame Nelly GANIVET : Le local de l'ancienne poste est occupé par la pêche. Vous avez un plan B pour eux ?

Monsieur Lionel ROPERT : Les bureaux sont à côté. Ce serait éventuellement pour rentrer les véhicules et les mettre à l'abri. On n'a pas encore discuté avec les pêcheurs. C'est surtout les bureaux qui sont importants. 5 postes sont estimés nécessaires par Py CC en fonction des congés, des absences programmées et pour couvrir le territoire.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Il y a une présence le samedi qui est prévue ?

Monsieur Lionel ROPERT : Non mais après c'est dans l'organisation de la police mais à priori, pas forcément.

Monsieur Laurent FOUCAULT : C'est un peu surprenant !

Monsieur Michel HARNOIS : Je suis un peu surpris parce qu'on a une gendarmerie qui répond à l'appel rapidement. Est-ce qu'on doit se mettre une grosse usine à gaz avec 5 personnes. Si c'est embaucher pour embaucher ...

Monsieur Lionel ROPERT : C'est pas embaucher pour la commune. Les policiers municipaux ne seront pas en continu sur la commune.

Madame Nelly GANIVET : Les 5 seraient basés ici mais je vois la commune de St Aignan. Ça fait une sacrée distance.

Monsieur Lionel ROPERT : Oui on en a conscience. Les communes savent combien ça va leur coûter, savent qu'elles vont avoir un certain nombre d'heures. Il y aura une organisation à la semaine. Ce sera le rôle du chef de secteur

Monsieur Michel HARNOIS : On a une police municipale à Pontivy, qui est déjà étoffée. Pourquoi ne pas la réétouffer pour qu'elle fasse la communauté de communes ? Il y a un service qui marche à Pontivy et qui est central. Pourquoi ne pas le développer ?

Monsieur Lionel ROPERT : Ça a été demandé mais Pontivy ville ne souhaite pas adhérer et souhaite rester avec leurs policiers

Monsieur Laurent FOUCAULT : Dans la conception, une police municipale est une police de proximité, sur le territoire en permanence quand on a besoin d'elle. Comment peut-on être cohérent en partant de Noyal pour aller à Silfiac, Séglien ou Bréhan. A ce moment-là, il y a 5 postes de créer mais localement : Bréhan fonctionne avec Pleugriffet, Réguiny ...

Monsieur Henri DOMBROWSKI : J'y vois 2 avantages. Certes on a une policière municipale. Mais le fait de pouvoir travailler en binôme, c'est la chose vers laquelle on va de plus en plus. Cela peut créer une synergie. On a bien conscience qu'une policière municipale, toute seule, ne peut pas remplir forcément les mêmes missions que si elle était en binôme. D'autant que c'est un agent féminin. A Cléguérec, c'est un bonhomme. On ne peut pas envoyer n'importe où, n'importe quand une femme seule de nuit.

Monsieur Michel HARNOIS : La nuit, elle ne travaille pas.

Monsieur Henri DOMBROWSKI : Oui mais en hiver à 8h du matin, il fait nuit.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Les 4 autres postes sont des créations.

Monsieur Lionel ROPERT : Oui et à aujourd'hui, Anne intégrerait la police pluri communale mais elle serait dans les agents. Il faudrait recruter un responsable et 3 autres agents.

Monsieur Michel HARNOIS : Quelle est la position de la gendarmerie ?

Monsieur Lionel ROPERT : Elle voit ça d'un bon œil parce qu'ils ont de plus en plus de mal car ils n'ont pas les effectifs pour tout faire. Si les mesures de contrôle sont faites par la police municipale, ça aide sur le terrain. Le choix de Noyal-Pontivy est bon car c'est la 2^{ème} commune sur l'agglomération. C'est pour eux quelque chose d'encore plus proche du territoire.

Monsieur Michel HARNOIS : Actuellement on n'a pas de contrôle, on est bien d'accord ?

Monsieur Lionel ROPERT : Non, zéro

Monsieur Henri DOMBROWSKI : Le 2^{ème} point, c'est la continuité du service. Quand la policière municipale est en vacances, comme tout le monde, on n'a pas de police municipale sur Noyal. Au moment où on a un service organisé, on peut planifier les choses pour qu'il y ait une permanence de la police municipale sur Noyal.

Monsieur Lionel ROPERT : On apporte un service à la population à la sortie des écoles. Sur les horaires du midi, on s'est posé la question de les maintenir parce qu'il n'y a pas beaucoup de traversées à faire. C'est quelque chose qu'on a déjà en discussion. Le lieu étant à la poste, Rue des Ecoles, ça fait quand même une présence policière le matin pour notre part. Mais s'ils doivent aller à Séglien, c'est sûr qu'ils ne vont pas partir à 9h30 pour aller à Séglien pour rentrer à midi. Après il y a la police funéraire qui est toujours en place et qui resterait sur la commune. S'il n'y a pas la police municipale, c'est soit les élus, soit un agent assermenté. C'est sûr qu'il y a une organisation à faire à 5.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Quel est l'argument de Cléguérec de ne pas aller sur ce service ?

Monsieur Michel HARNOIS : Ils ont le leur, comme nous !

Monsieur Laurent FOUCAULT : C'est quoi l'argument par rapport à Noyal ? Pourquoi Noyal y va et pas Cléguérec ?

Monsieur Lionel ROPERT : Parce que nous, on y trouve un intérêt. Apparemment, ils n'y trouvent pas d'intérêt.

Monsieur Michel HARNOIS : C'est quoi notre intérêt par rapport à celui de Cléguérec ?

Monsieur Lionel ROPERT : Ce que disait Henri : une complémentarité supérieure du fait qu'il y ait plus de policiers, d'apporter autre chose de supplémentaire que ce qu'Anne peut nous apporter aujourd'hui.

Monsieur Michel HARNOIS : Je ne suis pas convaincu.

Monsieur Lionel ROPERT : Dans un groupe, il y a des tâches qui pourront être faites et qui ne sont pas faites aujourd'hui.

Monsieur Dominique QUÉRO : Sur la commune de Noyal, on n'est pas trop embêté sur la délinquance mais le fait d'avoir un poste comme ça, à proximité, ça va peut-être repousser les potentiels ou les soit-disants personnes qui pourraient venir nous faire un peu de dégâts. Ça va augmenter la sécurité aussi.

Monsieur Michel HARNOIS : Le fait d'être sur Noyal, c'est un service de proximité.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Si c'est pour faire les mêmes horaires qu'aujourd'hui sans le samedi, à aujourd'hui, à 5, il y a une capacité à ouvrir sur une plus grande capacité. Là ça donne une vraie option supplémentaire.

Monsieur Lionel ROPERT : C'est à voir dans l'organisation

Monsieur Laurent FOUCAULT : C'est important que ça soit un principe de base. Si la volonté c'est d'ouvrir plut tôt et plus tard et éventuellement le samedi ... Il n'y a pas moins de délinquance le samedi que le lundi. Ce serait un argument pertinent d'aller vers ça

Monsieur Michel HARNOIS : Aucune commune ne s'est proposée pour avoir le poste de police ?

Monsieur Lionel ROPERT : Non. On a travaillé avec Py CC qui nous ont demandé si on pouvait être le pivot de ce service. Après réflexion, comme j'estimais qu'avec le lieu de la poste ça pouvait être fait ... On y trouve un intérêt de l'avoir ici. On a cette proximité.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Et la hiérarchie de ce service ?

Monsieur Lionel ROPERT : C'est sous la hiérarchie du maire de Noyal. Il y a une convention qui se met en place avec les communes. La difficulté qu'il y avait aussi, c'était d'avoir la continuité sur le terrain. On ne peut pas avoir une césure sur le terrain. Il y aura des conventions à passer. C'était un des points qui aurait pu être bloquant et qui a été levé.

Monsieur Henri DOMBROWSKI : Ce n'est pas à toi, Michel, que je vais apprendre tout l'impact positif que peut avoir un chef de poste.

Monsieur Michel HARNOIS : On a un service qui marche bien avec la gendarmerie. La police municipale actuellement ne vient jamais sur les interventions. Je ne la vois jamais.

Monsieur Henri DOMBROWSKI : Oui tu as raison. D'où l'intérêt d'avoir un chef de poste qui soit localisé sur Noyal et qui permettrait peut-être de dynamiser le service.

Monsieur Michel HARNOIS : C'est votre idée, pas la mienne. On a un service à Pontivy qui fonctionne. Est-ce qu'on ne peut pas l'élargir à Py CC. Mettre 2 entités l'une à côté de l'autre, avec des conventions pour passer sur le territoire, c'est une usine à gaz. Je suis d'accord pour faire un service pour la communauté de communes. On a une structure qui marche, on l'étoffe. Je suis un peu surpris.

Monsieur Lionel ROPERT : Ce n'est pas intercommunal. On ne peut pas demander à Pontivy de le faire. Pontivy ne veut pas rentrer dans ce jeu-là. Les 16 communes que j'ai nommées ont envie d'avoir une police municipale sur certaines tâches. C'est comme ça que la réflexion a démarré. Ce n'est pas une compétence communautaire. Si c'était communautaire, Pontivy serait dedans, Cléguérec aussi.

Monsieur Michel HARNOIS : Je parle de l'emprise communautaire. Pour la gendarmerie, on a Pontivy, Rohan et ça marche très bien. Pour un accident, c'est Locminé ou Gourin qui va se déplacer et ça marche très bien. Pourquoi nous, petites communes, ça ne marche pas ?

Monsieur Lionel ROPERT : Parce qu'ils ne vont pas se déplacer pour les mêmes choses. Pour avoir discuté avec certains maires, c'est aidé l' élu pour un conflit de voisinage, les voitures ventouses. C'est de la police du maire mais pour certains, ça leur complique la tâche. Aujourd'hui s'ils peuvent se dégager de ça, ils se dégagent du temps pour faire autre chose. Il y a des demandes. Ce n'est pas pour couvrir la gendarmerie. S'il y a un conflit de voisinage qui est désamorcé par la police pluri communale, ça évite à la gendarmerie d'être appelée. Certains maires souhaiteraient avoir ces petits services-là avec cette police, pour les aider dans leurs tâches. A aujourd'hui, il n'y a rien de signer. On demande aux conseils municipaux de remonter les avis. Si plusieurs communes se retirent, tout tombe à l'eau. C'est juste un avis.

Monsieur Michel HARNOIS : Le jour où il faudra voter, je voterai contre. Je pense qu'il y a moyen de mieux faire.

Monsieur Lionel ROPERT : C'est de savoir si on continue la réflexion, de bien cadrer les choses avant de proposer le sujet au vote. La réflexion peut aussi se continuer sur 4 ou 5 communes, ce qui se fait dans certaines collectivités (La Turballe, Josselin)

Monsieur Michel HARNOIS : Comme le policier de Cléguérec qui est aussi avec Guerlédan.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Ça paraît plus logique d'avoir des communes de proximité qui s'allient. C'est plus cohérent.

Monsieur Michel HARNOIS : On peut mettre aussi à disposition notre police communale à Kerfourn ou Gueltas. Ce serait beaucoup moins cher et on leur rendrait service.

Monsieur Lionel ROPERT : C'est quelque chose qu'on a évoqué mais la réflexion était partie sur la police pluri communale, on a poursuivi mais c'est peut-être ce qui arrivera. On peut facturer à l'acte quand les communes ont besoin. C'est ce que fait Cléguérec avec Neulliac.

Madame Nelly GANIVET : Ça paraît plus judicieux et plus dans la proximité.

Monsieur Henri DOMBROWSKI : Au niveau budget c'est transparent pour nous, ça ne change rien.

Monsieur Laurent FOUCAULT : La proximité est fondamentale.

Monsieur Lionel ROPERT : Il y a toujours le risque qu'une commune se retire. Il y a du coup des fermetures de poste. On ne peut pas choisir quand on veut et repartir après. Il y a une durée qui est fixée, tout est prévu. On voulait vous en faire la présentation. Py CC a mené l'étude. Cela fait au moins 3 ans que c'était sur la table. Les chiffres sont posés. Pour certaines communes, on sait que ça va jouer dans leur décision. A titre informatif, on va émettre un avis sur le dossier. Toutes les communes devront donner un avis afin de savoir si on poursuit ou pas.

Pour : 22 voix

Contre : 5

Ont voté contre : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Philippe JÉGOUREL, Laurent FOUCAULT, Sylvie MONNET

Abstentions : /

Se sont abstenus : /

Madame Nelly GANIVET : On ne tient pas compte de notre avis, on y va quand même.

Monsieur Lionel ROPERT : C'est un avis. S'il y en a plus qui sont pour, on continue. C'est un peu ça la politique. Qu'on n'est pas d'accord ou pas, s'il y en a plus pour, on continue.

Monsieur Laurent FOUCAULT : Si je peux me permettre c'est qu'on découvre le sujet aujourd'hui, sujet travaillé de votre côté. Donc à quoi ça sert de nous consulter ? Quel est l'intérêt de passer autant de temps pour nous demander un avis

Monsieur Michel HARNOIS : De votre côté, tout le monde est au courant, tout le monde vote pour.

Monsieur Lionel ROPERT : On avait juste évoqué entre nous une police pluri communale.

Monsieur Michel HARNOIS : Il n'y a aucune question.

Monsieur Lionel ROPERT : Si vous ne voulez pas donner d'avis, vous n'en donnez pas.

Monsieur Michel HARNOIS : Au contraire, nous, on se pose des questions.

Monsieur Henri DOMBROWSKI : Notre équipe se réunit régulièrement.

Monsieur Michel HARNOIS : Oui, voilà, c'est très bien ce que tu viens de dire. Votre équipe se réunit régulièrement donc vous en avez parlé et nous, on arrive et on n'est au courant de rien.

Monsieur Lionel ROPERT : Il y a 5 ans, j'ai fait beaucoup de réunions dans le public et je crois qu'on avait à peu près les mêmes réflexions.

Monsieur Michel HARNOIS : Non, c'était différent.

Monsieur Lionel ROPERT : On discute entre nous. J'ai forcément évoqué cela avec mon équipe pour voir si on était disposé à le faire. Si non, on n'aurait pas eu cette discussion ce soir.

Monsieur Christian LE TENNIER : En toute honnêteté, on n'avait pas eu connaissance des tableaux. On le découvre comme vous.

Monsieur Michel HARNOIS : Vous aviez connaissance du projet et de l'organisation. Vous votez tous pour, donc vous étiez au courant de la démarche.

Monsieur Christian LE TENNIER : Comme le dit Lionel, cela a été évoqué pour savoir si on était potentiellement volontaire pour y aller ou pas. C'est pour avoir un avis et pas pour une décision. On est toujours au stade de l'avis.

Monsieur Lionel ROPERT : C'est comme cela qu'il est noté. Il n'est pas noté en délibération.

Monsieur Dominique QUÉRO : Il est porté par Py CC, c'est important de la voir comme ça pour ne pas se sentir agressé.

Monsieur Michel HARNOIS : Je ne vous ai pas agressés. On est contre, on n'est pas d'accord. J'ai argumenté suffisamment ce soir. C'est mon constat ce soir. C'est mon avis.

Monsieur Lionel ROPERT : A Py CC on n'en a pas entendu parler non plus car ce n'est pas une compétence communautaire.

Madame Sylvie GACSHARD : C'est un travail qui a été engagé dans la commission Projet de territoire et mutualisation.

Monsieur Lionel ROPERT : Il y a 4 ans sûrement ?

Madame Sylvie GACSHARD : Au début de notre mandat

Monsieur Lionel ROPERT : Oui ça a été demandé par les maires. Ça a mis du temps à démarrer. Là, ça a été demandé avec plus d'importance et d'insistance par certains maires.

Monsieur Michel HARNOIS : Si ça fait déjà 4 ans, dans combien de temps on aura une réponse du projet ?

Monsieur Lionel ROPERT : Sur les maires qui veulent y aller, il y en a qui veulent ça très rapidement. C'est un projet à un an, même pas. S'il y a un accord de tout le monde, ça peut aller assez vite pour engager les transactions.

Colonne enterrées

Monsieur Laurent NICOLAS : Diaporama joint

Informations

Michelle LE DOUGET

23 juillet et 20 août : 2 concerts à la maison de maître

6 septembre : cinéma extérieur au parc du Coguen

7 septembre : Forum des associations

Fermeture de la médiathèque du 3 août et réouverture le 11 septembre

Sylvie GASCHARD

Nous avons évoqué lors d'un précédent conseil l'ouverture d'Agès et Vie. Suite à un récent contact que j'ai eu avec les équipes, il y a des RDV, des visites organisées avec des personnes susceptibles d'être intéressées mais pas suffisamment d'inscriptions pour pouvoir ouvrir à une date prochaine.

Monsieur Michel HARNOIS : Si ça n'ouvre pas, ça va donner quoi ?

Madame Sylvie GASCHARD : Je n'ai pas osé poser la question. Là ce n'est vraiment pas la bonne période pour ouvrir une structure comme ça. Je pense que l'arrivée de l'automne et l'hiver vont peut-être favoriser les inscriptions.

Monsieur Michel HARNOIS : On a déjà passé un hiver. C'est inquiétant.

Madame Sylvie GASCHARD : Oui c'est vrai d'autant que c'est bien situé avec des commerces autour.

Monsieur Michel HARNOIS : Il y a la même structure qui va ouvrir à Bréhan.

Madame Sylvie GASCHARD : Il y a des communes où ça fonctionne très bien mais ici ce n'est pas le cas. Les équipes sont en place, elles sont prêtes. Pour l'instant elles travaillent sur d'autres établissements du groupe. S'il y a 4 ou 5 inscriptions, ils commenceront à ouvrir.

Ouverture de l'Art dans les Chapelles : l'artiste sera présent à la chapelle Sainte Noyale à 10h dimanche prochain, pour l'ouverture de la saison.

Dominique QUÉRO

Porh Person 3 : Essais d'étanchéité pour les réseaux d'eaux usées, empierrement réalisé pour protéger tous les réseaux. Les travaux de voirie de la 1^{ère} phase devraient être achevés pour la mi-septembre. On attend une estimation de fin de travaux pour pouvoir se positionner pour un chiffrage au m².

Monsieur Michel HARNOSI : Sur le projet BSH, on a un délai ?

Monsieur Dominique QUÉRO : Pour l'instant, ils cherchent les entreprises pour pouvoir travailler sur leur dossier. Ils avancent gentiment. Ils vont s'accommoder par rapport à nous. Ils souhaitent démarrer en septembre mais ils sont un peu ambitieux sur leur projet. Dans l'hiver, ils devraient commencer à mettre les 1ers coups de pelle.

Technoal : Revêtement de sol, peinture, électricité sont en cours de finition. Il reste les têtes de muret à poser sur le parvis extérieur. Livraison des meubles à la mi-juillet.

Ouverture en toute logique à la rentrée de septembre.

Henri DOMBROWSKI

Demain je reçois les élus de Gourin qui viennent voir Le Valvert dans la continuité de ceux de Locminé et Vannes Agglo

12 septembre, 1^{ère} réunion publique pour la réfection de la cité du Guily

Claudine LE GARGASSON

Concernant le centre de loisirs, pour cet été, à ce jour, la totalité des inscrits sur tous les services, c'est en moyen 108 enfants/jour. L'année dernière à la même date, c'était 89 inscrits.

Les séjours sont complets sur l'ensembles des camps et mini-camps. Concernant les ados pour l'argent de poche, les postes ont été attribués . Les missions sont réparties sur les services accueil de loisirs et logistique.

Patrice CORBEL

Il y a eu la réunion samedi pour la réservation des salles de sports. Dans l'ensemble, ça s'est bien passé, sauf qu'il y en a 3 qui sont sur une heure, à la place des pompiers. A eux dans le futur de se concerter avec Eric. Jeudi prochain, commission Sports

La convention de participation citoyenne se développe enfin. Elle sera signée le 3 septembre avec la sous-préfète.

Compromis de vente au Clos de La Madeleine. Il reste donc 1 lot

Dans le cadre de Bien vivre partout en Bretagne, notre dossier du Valvert a été retenu par la Région pour avoir une subvention de 120 000 €. Ce n'était pas gagné d'avance. C'est une subvention qui tombe en plus de la DETR du centre multimédia qui est de 100 000 €. C'est des bonnes informations qui font baisser les coûts.

Monsieur Lionel ROPERT : Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 9 septembre 2024 à 18h30.

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance
Christian LE TENNIER

Le Maire
Lionel ROPERT

